

# **Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Pacifique des Jeux dénommé « BLACK JACK »**

## **Article 1 Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Pacifique des Jeux publié au Journal Officiel de la Polynésie Française et sur le site internet [www.pdj.pf](http://www.pdj.pf) dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « BLACK JACK » visés dans les avis correspondants.

## **Article 2 Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250.000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 200F.

## **Article 3 Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
2 lots de	2.000.000 F.CFP	4.000.000 F.CFP
30 lots de	20.000 F.CFP	600.000 F.CFP
200 lots de	5.000 F.CFP	1.000.000 F.CFP
2.500 lots de	2.000 F.CFP	5.000.000 F.CFP
7.500 lots de	1.000 F.CFP	7.500.000 F.CFP
25.000 lots de	400 F.CFP	10.000.000 F.CFP
17.000 lots de	200 F.CFP	3.400.000 F.CFP
52.232 lots formant un total de		31.500.000 F.CFP

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains.

## **Article 4 Description du jeu**

- 4.1. La surface de jeu du ticket comporte au total 4 zones à gratter réparties comme suit :
- 3 zones situées dans l'espace « Vos jeux ». Chaque zone est représentée par une paire de cartes à jouer vue de dos, à laquelle est associée un tas de jetons, situé au-dessus de l'une des mentions suivantes : « Gain 1 », « Gain 2 » ou « Gain 3 ».
  - 1 zone « Banque », matérialisée par 1 paire de cartes à jouer, vue de dos et sur laquelle figure la mention « Banque ».

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque zone située dans l'espace « Vos jeux » sont au nombre de 2 :

- un nombre, figurant parmi l'un des nombres suivants : 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 ou 21 à l'exclusion de tout autre nombre. Une inscription en lettres correspond à chaque nombre découvert.

- une somme en francs associés au nombre découvert. Une inscription en lettres ou en lettres et chiffres correspond à la somme en francs découverte.

4.3. L'élément inscrit sous la couche grattable de la zone « Banque » est un nombre, qui peut être 17, 18, 19 ou 20, à l'exclusion de tout autre nombre. Une inscription en lettres correspond au nombre découvert sous la zone « Banque ».

4.4. Le joueur gratte la zone « Banque » matérialisée par une paire de cartes à jouer vue de dos et découvre un nombre tel que mentionné au sous-article 4.3. Il découvre ensuite un nombre et une somme sous chaque zone de l'espace « Vos jeux ». Si l'un des nombres figurant sous l'une des zones de l'espace « Vos jeux » est supérieur au nombre figurant sous la zone « Banque », le ticket est gagnant. Le montant du lot gagné est celui indiqué par la somme découverte associée au nombre gagnant découvert, conformément au sous-article 4.2.

#### 4.5 Jeu Bonus

Si l'un des nombres figurant sous l'une des zones de l'espace « Vos jeux » est égal à 21, alors, le joueur double le montant de la somme découverte associée au nombre 21 découvert, conformément au sous-article 4.2.

4.6. A l'issue de ces opérations, un même ticket peut comporter jusqu'à 3 zones de jeux gagnantes.

Si deux ou trois zones de jeux sont gagnantes, les lots correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 14 décembre 2022.

Par délégation de La  
Présidente-Directrice Générale  
de La Française des Jeux

Le Directeur Général  
de La Pacifique des Jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET